



CHR news N°52

Octobre 2016



Lettre réservée aux professionnels des Cafés, Hôtels, Restaurants.

L'hôtellerie s'enfonce durablement dans la crise

Dans la 39^{ème} édition de son étude annuelle « L'Industrie Hôtelière Française », KPMG a analysé les ratios d'exploitation et de gestion d'un panel de plus de 3 000 hôtels représentant une capacité totale de 240 000 chambres, soit plus de 42% du parc hôtelier homologué français.

Cette étude a permis de mettre en avant plusieurs facteurs :

- La France est toujours la 1^{ère} destination touristique mondiale en 2015, malgré une baisse globale de la fréquentation hôtelière
- Le revenu par chambre disponible est contrasté selon les catégories d'hôtels
- Les investissements hôteliers européens ont atteint des niveaux records : la France reste dynamique
- Les attentats ont un impact durable sur la fréquentation touristique et de potentielles conséquences sur l'investissement

Un Roadshow est organisé partout en France. Les professionnels du secteur qui le souhaitent pourront ainsi échanger avec les experts KPMG sur les résultats de l'étude et bénéficier d'informations complémentaires sur leurs régions.

Anncy	28/11/2016
Beaune	20/03/2017
Disney VDE	08/12/2016
La Rochelle	13/12/2016
Lille	02/12/2016
Poitiers	05/12/2016
Rennes	07/11/2016
Saint-Nazaire	29/11/2016

D'autres manifestations sont à retrouver sur www.kpmg.fr .



François Legoupil

Responsable
National Filière
Cafés, Hôtels,
Restaurants
flegoupil@kpmg.fr
02 14 37 55 00

Source : Etude annuelle KPMG



Développer son restaurant grâce à son fichier clients

Choisir le bon outil de création et de gestion du fichier clients : lors d'une réservation en ligne, les clients entrent leurs informations qui sont enregistrées dans votre fichier.

Vous pouvez compléter avec les critères que vous aurez définis (clients du midi, amateurs de fromage, intolérants au gluten...etc.).

Vous pourrez également envoyer des newsletters et ainsi développer votre communication. Vous pouvez, par exemple, organiser une soirée « fruits de mer » et n'inviter que vos clients qui ont l'habitude de commander ce genre de plats. Pour un anniversaire, vous pouvez offrir une bouteille de vin...etc.

Source : L'Hôtellerie n°3516



10 millions d'euros pour le tourisme

Le gouvernement a annoncé une aide supplémentaire pour relancer le secteur du tourisme (10 millions d'euros) pour la promotion de la « destination France ». Cette somme vient s'ajouter au fonds de 1,5 millions d'euros déjà débloqué en urgence cette année.

La profession craint une myriade de plans sociaux compte tenu de la baisse importante constatée depuis plusieurs mois dans l'hôtellerie. Un report des échéances des charges sociales ne va pas être suffisant, les professionnels demandent une réduction des charges afin de protéger les emplois.

Source : L'Hôtellerie n°3517



Des logiciels de caisse sécurisés dès 2018

A compter du 1^{er} janvier 2018, les entreprises devront recourir à des logiciels de caisse sécurisés et certifiés afin de lutter contre la fraude à la TVA.

L'administration vient de préciser que sont concernées également les entreprises réalisant tout ou partie des opérations exonérées de TVA ou relevant de la franchise en base.

Les logiciels devront satisfaire à des conditions d'inaltérabilité, de sécurisation, de conservation et d'archivage de données. Leur conformité devra être justifiée par un certificat.

A partir du 1^{er} janvier 2018, une nouvelle procédure inopinée dans les locaux de l'entreprise sera mise en place par l'Administration Fiscale.

En l'absence de certificat, l'entreprise sera sanctionnée par une amende de 7 500 € et sera tenue de régulariser sa situation dans les 60 jours. A défaut, elle encourra une nouvelle fois l'amende de 7 500 €. Si l'entreprise fournit le certificat dans les 30 jours, l'amende ne sera pas appliquée.

Source : BOI-CF-INF-20-10-20 du 3 août 2016



DEBIT DE TABAC : Fin de la Prime de Service Public de Proximité en 2016

La Prime de Service Public de Proximité (PSPP) n'est pas reconduite en 2017. L'objectif est d'encourager la diversification des activités des buralistes, la prime s'adressait (depuis 2012) aux petits débitants de tabac offrant des services de proximité à la population. Il fallait réaliser moins de 300 000 € de chiffre d'affaires annuel sur les ventes de tabacs manufacturés pour pouvoir bénéficier de la prime (1 500 € pour les communes jusqu'à 1 500 habitants et 1 000 € au-dessus).

Pour l'année 2016, le débitant doit envoyer sa déclaration au service de douane avant le 31 octobre 2016.

Pour être éligible à la prime, le buraliste doit proposer au moins 4 des services de proximité suivants :

- délivrance de timbres postaux
- de timbres-amendes
- de timbres fiscaux
- réception de colis
- délivrance de titres de transports en commun
- vente de presse
- jeux de grattage
- de loterie
- de paris sportifs ou hippiques
- offre de services téléphoniques, ou d'accès à internet
- commerce alimentaire de proximité offrant des produits de première nécessité

Source : <https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises-actualites>



Les paquets de tabac non neutres seront repris le 1^{er} janvier

La nouvelle a été confirmée par Christian Eckert, Secrétaire d'Etat chargé du budget, tous les paquets non neutres de cigarettes et de tabac à rouler en stock chez les buralistes au 1^{er} janvier 2017 seront repris à leurs frais par les fournisseurs agréés.

Source : www.buralistes.fr



Interdiction de vente aux mineurs

Parues au JO du 23/08/2016, les nouvelles affiches concernant l'interdiction de vente de produits du tabac et du vapotage aux mineurs de moins de 18 ans sont téléchargeables sur le site internet de la Maison des buralistes. Le contenu de ces affiches reprend purement et simplement le texte de loi, en précisant que « le non-respect de cette interdiction est passible de poursuites judiciaires ».

Source : www.journal-officiel.gouv.fr



Dates limites pour les paquets neutres pour les autres produits du tabac

	Arrêt des livraisons des paquets actuels	Arrêt de la vente des produits non conformés
Autres produits du tabac (tabac à pipe, à chicha, tabac à priser et à mâcher)	20 novembre 2016	1 ^{er} janvier 2017
Produits du vapotage	Dépend des fournisseurs	1 ^{er} janvier 2017

Source : Le losange Septembre 2016

Statistiques

Activités	NB Ent.	Juillet 2016		Cumul depuis 1 ^{er} janvier		Cumul mobile sur 12 mois		NB Ent.	
		CA Moyen en K€	Evol. / 2015	CA Moyen en K€	Evol. / 2015	CA Moyen en K€	Evol. sur 1 an	↗	↘
Bar-Hôtellerie Restauration	1026	22	9.3%	112	1.5%	195	-0,1%	505	521
Hôtel-Restaurant	173	44	5.6%	194	1.6%	344	0,5%	88	85
Hôtellerie de plein air	23	72	11%	181	5.8%	287	1.7%	13	10
Restauration	632	18	10.1%	101	1.3%	175	-0,7%	310	322
Café	198	11	17.6%	66	0,7%	117	0,4%	94	104

Activités	NB Ent.	Aout 2016		Cumul depuis 1 ^{er} janvier		Cumul mobile sur 12 mois		NB Ent.	
		CA Moyen en K€	Evol. / 2015	CA Moyen en K€	Evol. / 2015	CA Moyen en K€	Evol. sur 1 an	↗	↘
Bar-Hôtellerie Restauration	2047	36	-0.3%	152	0,1%	219	-0.3%	1022	1025
Hôtel-Restaurant	283	59	-1,5%	245	1,1%	350	-1,1%	130	153
Hôtellerie de plein air	32	135	3,7%	322	1,7%	381	2,1%	17	15
Restauration	1221	33	0,1%	144	0,5%	209	0,1%	639	582
Café	511	24	-1,5%	106	-0,1%	158	-0,9%	236	275



L'actualité des Cafés, Hôtels, Restaurants

Retrouvez l'actualité comptable, sociale, juridique et fiscale sur notre hub Viadéo dédié aux Cafés, Hôtels, Restaurants



kpmg.fr/mediasocial



Enoncé en matière de confidentialité | Mentions légales

Informatique et liberté : vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent (article 34 de la loi "informatique et liberté" du 6 janvier 1978) en envoyant un email à l'adresse suivante : jriaux@kpmg.fr

© 2016 KPMG France. KPMG France désigne un ensemble de sociétés opérationnelles juridiquement distinctes. KPMG France est le membre français du réseau KPMG International constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.